

Son garage lui apprend qu'il a acheté une voiture volée... deux ans après

Saint-Priest. La voiture achetée par Christophe Glaive avait été déclarée volée en Allemagne en 2011. Le véhicule a ensuite circulé pendant deux ans en France, sans que personne ne s'en aperçoive.

« **M**a femme m'a appelé en pleurant pour m'annoncer que notre voiture était une voiture volée », se souvient Christophe Glaive. Depuis, cet habitant de Saint-Priest vit dans l'angoisse. Va-t-il devoir restituer le véhicule, alors qu'il a un crédit à rembourser ? Cet ouvrier en bâtiment s'est saigné pour s'offrir une Mercedes, en avril 2013. Lorsqu'il a répondu à une annonce d'un particulier pour cette voiture d'occasion sur le site *Le Bon Coin*, il a pris le maximum de précautions. « J'ai demandé un certificat de situation administrative sur Internet avec la photocopie

Entre-temps...

La voiture est passée dans les mains de trois garages et trois propriétaires. Tous n'y ont vu que du feu.

de la carte grise, et un ami policier s'est informé sur le numéro de châssis. »

« Je ne sais pas si je vais devoir restituer le véhicule ou le payer deux fois »

Renseignements pris, Christophe Glaive se déplace à Montpellier. Il achète la voiture et fait établir un certificat d'immatriculation (ex-carte grise) par l'intermédiaire de Norauto, entreprise habilitée à effectuer les démarches à sa place. Il fournit les papiers de cession du véhicule ainsi que l'ancienne carte grise. Son épouse devient la propriétaire légale. Quelques mois plus tard, en juillet, en allant au garage Mercedes pour le faire réviser, on lui apprend que son véhicule est déclaré volé sur les fichiers informatiques de la marque. Dans un premier temps, la gendarmerie de Corbas vérifie sur un fichier national, mais ne trouve pas de trace du délit. Christophe



Photo Stéphane Guiochon

Glaive retourne au garage. Mercedes confirme : sa voiture est bel et bien volée. Les gendarmes finissent par consulter le système d'information Schengen, un fichier utilisé par les États membres de l'Union européenne mis en place en 2009, et constatent que le véhicule a été déclaré volé en Allemagne en février 2011. C'est une société de leasing (un système de crédit-bail qui permet de financer des équipements sans faire d'apport) qui a déclaré le vol. « Le client ne payait pas et n'a jamais rendu la voiture », explique Christophe. Il remonte l'historique de la

Mercedes. « Elle a été vendue à un garage parisien spécialisé dans l'import. La première immatriculation en France date de mars 2011. J'ai découvert qu'elle était passée par trois garages et trois propriétaires. Personne ne s'est aperçu de rien. Le premier a fait la boulette, les autres ont suivi. » Si, pour la justice, Christophe Glaive est le propriétaire légal du véhicule, il n'a pas le droit de sortir du territoire tant que la déclaration de vol n'est pas retirée du fichier Schengen. « Ma belle-famille est portugaise. J'ai besoin de ma voiture à l'étranger. J'ai déjà perdu

2 000 € en billets d'avion et ça a bousillé mes vacances d'été. Si elle tombe en panne, je n'ai même pas le droit de la faire réparer. » « Je ne sais pas si je vais devoir restituer le véhicule aux autorités allemandes ou bien le payer deux fois », reprend-il. En attendant l'épilogue de cette histoire rocambolesque, il a porté plainte contre X fin juillet sur les conseils de sa protection juridique. « Je compte déposer une nouvelle plainte avec l'accord de mon avocat. Parfois, je me dis que je vais la brûler, cette voiture... » ■

Julie Olagnol

« La procédure va être longue avant d'engager la responsabilité de quelqu'un. Il faut déjà comprendre la nébuleuse de cette affaire »

M^e Faten Mazigh, l'avocate de Christophe Glaive

Son client a porté plainte contre X fin juillet sur les conseils de sa protection juridique.

Qu'en pensez-vous ?

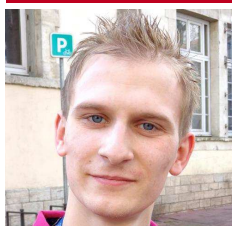


Photo Laurence Ponsonnet

« Je n'aurais pas confiance »

Pierre Neveu, 19 ans, Lyon 6^e
« Je n'ai pas encore le permis mais le moment venu, je choisirai un garage. J'aurais trop peur d'être arnaqué, recevoir par exemple des amendes qui ne me sont pas destinées, avoir des problèmes avec la carte grise. »

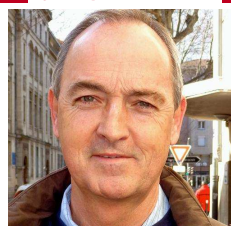


Photo Laurence Ponsonnet

« La garantie m'incite à acheter dans un garage »

Didier Vincent, 59 ans, Lyon 3^e
« J'ai déjà acheté une Peugeot à un particulier par l'intermédiaire d'une petite annonce dans un journal local, et je suis bien tombé. Cependant, l'aspect garantie m'incite à faire ce genre d'achat dans un garage. »



Photo Laurence Ponsonnet

« Cela dépend du modèle »

Laurence Costa, 34 ans, Givors
« J'ai déjà acheté deux voitures de ville à un particulier par Internet, et j'ai été satisfaite. Mais pour un modèle plus important, je préfère passer par un garage. Je n'ai cependant pas d'*a priori*. »

La préfecture : « La déclaration de vol a pu être mal enregistrée »

« Lors de la délivrance d'un certificat d'immatriculation, les vérifications sont automatiques. Si le véhicule a été déclaré volé, l'information est enregistrée sur une base de données », explique la préfecture du Rhône. « Les professionnels qui se chargent des cartes grises utilisent en principe les mêmes logiciels. » Le système d'immatriculation des véhicules est relié au fichier Schengen, ce qui fait qu'un vol en Europe va immédiatement remonter et bloquer la procédure. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'un véhicule importé, la toute première immatriculation ne peut être réalisée que par une préfecture,



Photo d'illustration P. Juste

re, comme cela a été le cas pour la Mercedes de Christophe Glaive en Ile-de-France. Selon les données de la préfecture du Rhône, le véhicule de l'acheteur san-priest n'est pas déclaré volé. « Il est possible que la déclaration sur le fichier Schengen ait été mal remplie ou mal enregistrée. » C'est en tout cas une hypothèse.